

République Française

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE
D'HEROUILLETTE

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

Date de convocation

30 juin 2026

Date d'affichage

9 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à vingt heures, s'est réuni, en mairie, lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette sous la Présidence de Monsieur Didier DEL PRETE, Maire

Présents : M. DEL PRETE Didier, LANGLINAY Emmanuel, Mme DUPUIS Virginie, MARECHAL Hubert, JOUANNE Marie, PHILIPPE Gladys, Mélissa NICOLLE, Florent PLASSAIS, Luc LE GOUPIL

Absents : M LEGAY Rémy

BOURDEAU Frédéric a donné pouvoir à DEL PRETE Didier
BLOTTIERE Gwenaëlle a donné pouvoir à PHILIPPE Gladys
BOGAERT Maud a donné pouvoir à MARECHEL Hubert
M. FLAUX Mickaël a donné pouvoir à LANGLINAY Emmanuel
Mme VOITURIER Ingrid a donné pouvoir à DUPUIS Virginie

Florent PLASSAIS a été désigné en qualité de secrétaire

Approbation du dernier conseils municipal : pas d'observation.

DELIB 48/2026 COMMERCE – REVISION SUBVENTION DU LOYER

Suite au bail du commerce signé le 1^{er} août 2019, Madame DUPUIS, invite l'assemblée à se prononcer sur le montant de la réduction de loyer accordée à la Société BRAZON FRERES.

Elle rappelle qu'une réduction de 30 % du loyer hors taxe avait été décidée par le conseil municipal par délibération en date du 25 juin 2025.

La Société BRAZON FRERES a transmis le bilan et, après examen, propose de maintenir la subvention à hauteur de 30%
Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 30 %

Loyer hors taxes sur 2025..... 734.49 euros HT

Révision loyer au 1^{er} août 2026 – indice 4^{ème} tri 2025..... -0.50 % (ILC)

Soit un loyer de (734.49 x -0.50%) 730.82 euros HT

Soit un loyer TTC (TVA 20%) de 876.98 euros TTC

Subvention communale (30 %) sur le HT 219.25 euros HT

D'où par déduction un loyer de 511.57 euros HT

D'où par déduction un loyer TTC de 613.88 euros TTC

Pour copie conforme au registre, le 8 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Florent PLASSAIS

Le Maire
Didier DEL PRETE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260707-DELIB482026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

